

Conclusions de l'atelier 1 – Natàlia ROVIRA

L'atelier 1 traitait de l'application de la Convention Européenne du Paysage telle que nous l'avons travaillée en Andorre .

Depuis à peu près 10 ans, nous avons cartographié nos unités du paysage, élaboré le catalogue des paysages ainsi que d'autres documents qui nous ont permis, après un processus de participation publique de définir 7 objectifs de qualité du paysage et une cinquantaine d'actions regroupées dans la Stratégie Nationale du Paysage de l'Andorre pour la période 2012-2020. Actuellement, nous sommes à la mi-parcours du développement de la Stratégie, nous avons réalisé de nombreuses actions et il nous reste 4 ans pour tenter d'appliquer au mieux les mesures prévues en 2012.

Ensuite, il nous faudra reprendre une profonde réflexion pour préparer la nouvelle Stratégie. Nous devons y intégrer évidemment un certain nombre de projets, comme celui du Pas de la Casa que nous avons présenté hier qui n'était pas dans la Stratégie 2012 mais qui répond à bon nombre des objectifs de qualité du paysage de l'Andorre. De plus, ce projet nous a permis de voir comment on peut appliquer au niveau du projet de terrain les objectifs de la Stratégie.

Cette dernière étape sur le terrain est probablement une des plus compliquées et certainement la petite taille de l'Andorre et le fait que nous n'avons pas beaucoup d'échelons au niveau administratif vont nous aider à accélérer l'ensemble du processus. Le fait de travailler sur une zone de frontière comme le Pas de la Case nous amènera tout naturellement à travailler avec nos voisins français et la réalisation même du travail fait au Pas de la Case a été un bon exemple de coopération transfrontalière quand les étudiants et les universités catalanes et italiennes ont bien voulu se pencher sur l'amélioration paysagère d'une petite ville comme le Pas de la Case qui pourra servir pour établir une méthodologie applicable à d'autres espaces frontaliers.